Generali Patrimoine

Le PERP Generali Patrimoine

L'innovation au cœur
de votre épargne retraite

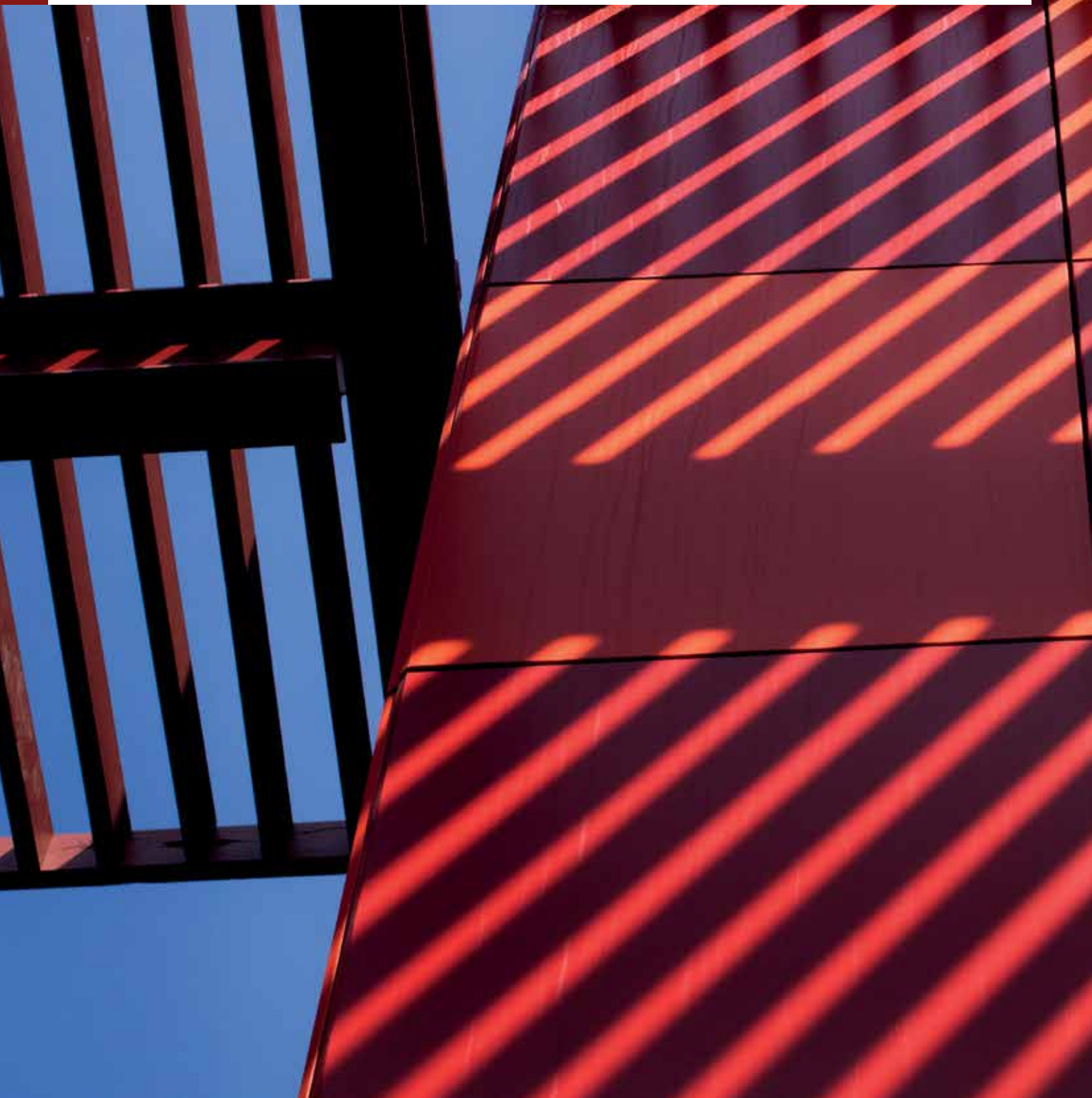

Generali France,
un leader innovant du marché de l'épargne patrimoniale

Fort de son expérience historique, Generali Vie a créé un pôle dédié au développement de l'épargne patrimoniale : Generali Patrimoine. Il se distingue notamment des autres intervenants par l'innovation régulière qu'il apporte à ses produits et à ses services en ligne, renforçant ainsi chaque année sa position sur le marché de l'assurance vie. Ce savoir-faire, associant la maîtrise des contrats multisupports multigestionnaires à celle des solutions internet, bénéficie régulièrement de la reconnaissance de la presse et des professionnels.

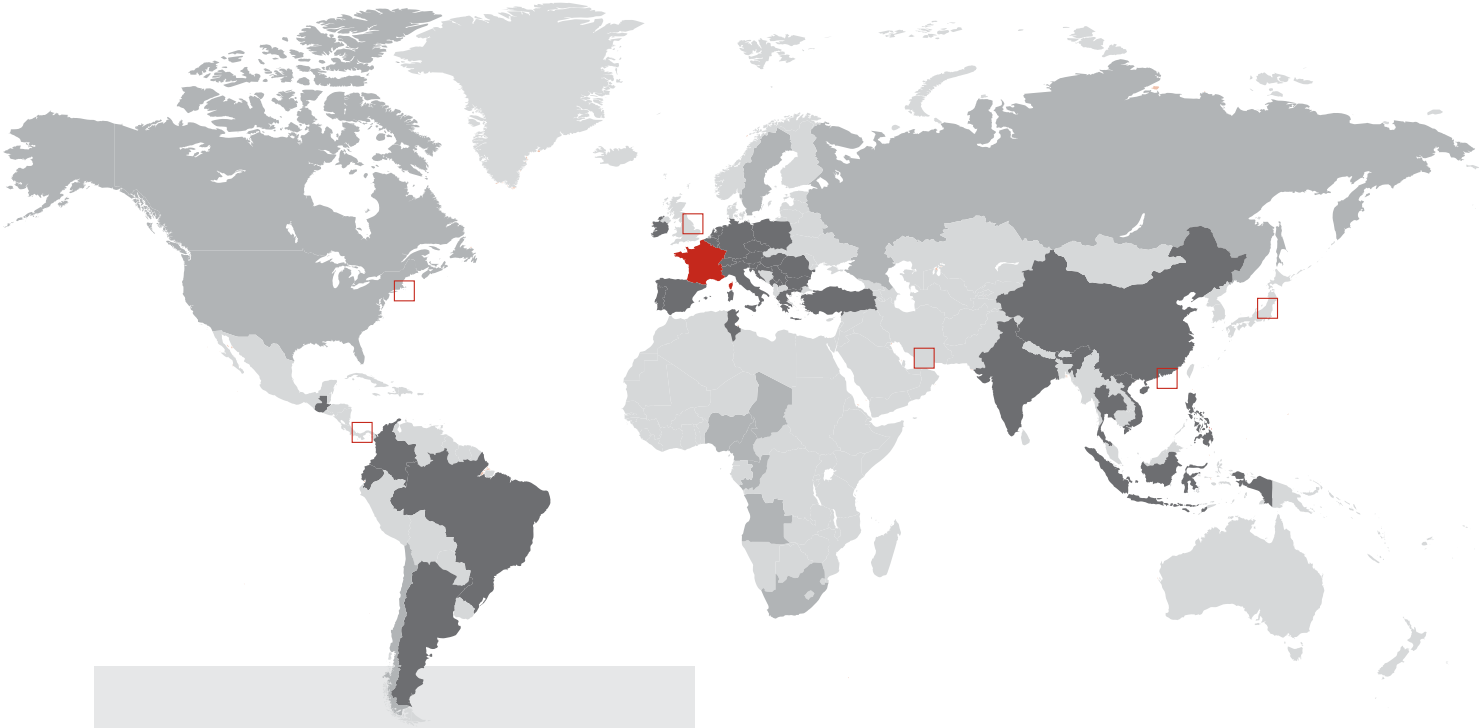

- Présent dans plus de 60 pays dans le monde.
- 78 000 collaborateurs.
- Plus de 72 millions de clients.

Chiffre d'affaires monde : 70,4 milliards d'euros.
Chiffre d'affaires France : 11 milliards d'euros.

Implantations du Groupe Generali dans le monde

Branches New York, Hong-Kong, Tokyo, Dubaï, Panama et Angleterre

Autres pays où Europ Assistance intervient

Le PERP Generali Patrimoine, un contrat aux options diversifiées pour s'adapter à vos objectifs

Le PERP Generali Patrimoine est un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion individuelle et facultative, ouvert à tous. Il vous permet de valoriser votre épargne et de vous constituer un complément de retraite *via* des versements réguliers dans un cadre fiscal attractif.
Vous vous donnez les moyens de percevoir une rente et/ou un capital dès la liquidation de vos droits à la retraite.

Les points forts

L'offre financière large avec plus de **300 supports** en unités de compte.	La gestion pilotée avec des **spécialistes financiers reconnus**.	La possibilité **de sortie partielle en capital**.
La **fiscalité avantageuse**, que vous soyez soumis à l'ISF ou non.	Les services **en ligne haut de gamme**.	**Aucuns frais** sur votre rente.

LE CERCLE DES EPARGNANTS

L'association souscriptrice du contrat Le PERP Generali Patrimoine est Le Cercle des Épargnants.
Cette association s'est donnée pour mission d'être un centre d'étude et de réflexion notamment sur l'épargne retraite afin de mieux informer les adhérents.

Les nombreuses possibilités de transfert sur le PERP

- Vous pouvez transférer vos contrats retraite existants (un autre PERP, Article 83, Madelin, Préfon) vers Le PERP Generali Patrimoine, si vous êtes séduit par ses perspectives.
- Si vous possédez déjà un contrat PERP, sachez qu'une même personne peut en posséder plusieurs.

MODES DE GESTION

Choisissez votre mode de gestion en fonction de vos objectifs

Chaque mode de gestion est exclusif mais vous êtes libre de changer de mode de gestion quand vous le souhaitez.

Versements

Vous alimentez votre contrat à votre rythme.

Versement initial : 2 000 € et 1 000 € en versements libres programmés.

Versements libres : à tout moment à partir de 300 €.

Versements libres programmés : à partir de 75 € par mois avec un minimum de 10 € par support.

EXCLUSIF

LA GESTION HORIZON RETRAITE

Vous profitez à la fois de l'expertise de la société de gestion DNCA sur un profil de gestion Diversifié Dynamique et d'une sécurisation progressive de votre épargne sur le fonds en euros à l'approche de la retraite.

NOMBRE D'ANNÉE PRÉVU AVANT LA RETRAITE	FONDS EURO CANTONNÉ	PROFIL DE GESTION PILOTÉE DIVERSIFIÉ DYNAMIQUE DNCA
PLUS DE 20 ANS	0 %	100 %
10 À 20 ANS	40 %	60 %
5 À 10 ANS	65 %	35 %
2 À 5 ANS	80 %	20 %
MOINS DE 2 ANS	90 %	10 %

LA GESTION LIBRE

Vous choisissez de piloter en toute liberté votre épargne. Vous gérez comme vous l'entendez la répartition de votre capital entre les différents supports du contrat, le fonds en euros comme les unités de compte.
Vous arbitrez librement à tout moment pour diversifier et optimiser vos investissements en fonction de vos objectifs.

Les options de gestion pour sécuriser et dynamiser votre épargne

Transferts programmés

Pour lisser le risque d'un investissement en actions en entrant de manière progressive et régulière sur les marchés financiers (périodicité : hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle).

Dynamisation des plus-values

Pour dynamiser les plus-values générées par le fonds en euros cantonné vers des supports en unités de compte (périodicité : annuelle).

Sécurisation des plus-values

Pour sécuriser les plus-values générées sur des supports en unités de compte vers un support à vocation défensive (périodicité : hebdomadaire).

Limitation des moins-values et moins-values relatives

Pour transférer automatiquement, pour chaque support en fonction d'un seuil de moins-values déterminé, la valeur atteinte vers un support de sécurisation dès lors que le seuil a été constaté (périodicité : quotidienne).

LA GESTION PILOTÉE

Vous confiez la gestion de votre épargne à Generali, qui prend conseil auprès d'une société de gestion agréée.
Votre allocation est pilotée activement par des professionnels reconnus en fonction du profil que vous avez choisi au départ.
Vous accédez à une gestion clé en main cohérente avec vos objectifs et à un univers d'investissement plus large et diversifié.
Et vous êtes libre de changer de profil à tout moment *via* un arbitrage de votre épargne.

Profil Diversifié Dynamique, géré par DNCA

Vous recherchez une valorisation élevée en acceptant les risques liés aux aléas des marchés financiers. Les OPC actions pourront représenter de 70 à 100 % de l'allocation, le reste étant placé en produits de taux.

Profil Équilibre, géré par Portzamparc

Votre objectif est la préservation de votre capital à court et moyen terme et la recherche de valorisation régulière dans le cadre d'une gestion prudente. La part des OPC, sélectionnés selon un processus de notation rigoureux, sera comprise entre 20 et 60 %. Cette orientation de gestion, qui vise la valorisation, n'implique pas la garantie du capital investi.

Profil Prudent, géré par EDRAM

Vous recherchez une valorisation régulière des actifs avec une faible exposition aux fluctuations des marchés actions. Votre objectif premier est la préservation de votre capital. Cette orientation repose sur une allocation en OPC composée majoritairement en produits de taux.
Les investissements en actions seront limités à 30 %.

LA GESTION SÉCURISATION PROGRESSIVE

Vous choisissez le profil qui correspond à votre sensibilité d'investisseur et vous ne vous occupez plus de rien. Generali arbitre pour vous les différents supports et votre épargne est automatiquement sécurisée par palier, à l'approche de la retraite sur le fonds en euros.

Profil Harmonie

Vous souhaitez une gestion sereine de votre épargne avec une prise de risque moindre de vos placements. Vous présentez une exposition limitée aux marchés actions.

Profil Vitalité

Vous souhaitez une gestion plus dynamique de votre épargne. Vous devez donc assumer les risques découlant d'une exposition plus élevée aux marchés actions et accepter des fluctuations plus importantes à la hausse et surtout à la baisse de la valeur de votre capital.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.
L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Accédez à une sélection de fonds large et variée

Une gamme de supports en unités de compte particulièrement étendue

Vous pouvez ainsi tirer profit des opportunités des marchés mondiaux par le biais de supports en unités de compte diversifiés, constitués :

- d'actions sectorielles (énergie, santé, immobilier, or et matières premières) ;
- d'actions et d'obligations classées par zone géographique (françaises, européennes, américaines, asiatiques ou encore de pays émergents…) ;
- d'une sélection régulière de fonds structurés.

Plus de 300 fonds

Ils sont sélectionnés et gérés avec rigueur par des sociétés de gestion françaises et internationales parmi les plus renommées : notamment Generali Investments Europe, Edmond de Rothschild Asset Management, La Financière de l'Échiquier, M&G Investments…

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Un fonds en euros pour privilégier la sécurité

Valeur refuge, le fonds en euros cantonné est intégré à votre allocation d'actifs pour réduire l'exposition de votre épargne aux aléas des marchés financiers.

En Gestion Libre, l'arbitrage vous permet de faire évoluer votre investissement en fonction de vos objectifs.
Pour piloter votre épargne de façon automatique, vous accédez à un choix d'options : par exemple, les transferts programmés, la limitation des moins-values...

Procuratie Vecchie à Venise (patrimoine Generali)

Profitez d'un cadre fiscal avantageux, en phase de constitution et de restitution

La fiscalité durant la phase d'épargne

Les cotisations versées sur Le PERP Generali Patrimoine sont déductibles chaque année du revenu imposable (dans certaines limites[1]) de chaque membre du foyer fiscal.
En outre, le capital constitué n'est pas assujetti aux prélèvements sociaux sur les produits réalisés.

Le disponible fiscal non-utilisé sur une année est reportable au cours des trois années suivantes.

Pour les conjoints mariés ou les partenaires pacsés soumis à une imposition commune, les plafonds de déductibilité des versements peuvent être mutualisés.

Avantage ISF

Les primes versées avant l'âge de 70 ans ne sont pas prises en compte dans l'assiette de calcul de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune).

La fiscalité des rentes et des sorties en capital

Durant la phase de liquidation, les rentes sont assujetties au régime général des pensions.
C'est aussi le cas pour la sortie partielle en capital ou le capital versé aux primo-accédants, sauf si vous optez pour le prélèvement libératoire au taux de 7,5 %.

Avantage ISF

La valeur de capitalisation des rentes viagères est exonérée d'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) si vous avez cotisé régulièrement en termes de montant et de périodicité pendant 15 ans.

[1] *Article 163 quatervicies du Code général des impôts.*

MODES DE SORTIE

Constituez-vous une rente que vous pouvez utiliser en complément de retraite

Au moment de la liquidation de votre retraite, vous choisissez en toute liberté le mode de sortie de rente qui convient le mieux à vos besoins avec un choix d'options personnalisées.

Rente viagère

Vous êtes certain de recevoir un revenu constant jusqu'au terme de votre vie.

Rente viagère avec annuités garanties

Pour prévoir un revenu fixe à un proche ou pour vous-même, vous pouvez opter pour le versement de la rente viagère pendant un nombre d'annuités minimum garanties, au profit du bénéficiaire.
L'assureur est tenu de verser ce revenu fixe pendant la période garantie quoi qu'il arrive (y compris en cas de décès du premier bénéficiaire).

Rente viagère par palier, progressive ou dégressive

Pour anticiper un besoin de revenus plus ou moins conséquents à différents moments de votre retraite, vous pouvez fixer plusieurs paliers (2 ou 3).
Le montant de la rente est modifié à la hausse ou à la baisse par palier.

Tous les modes de sortie en rente sont réversibles

Pour protéger un de vos proches en cas de décès, vous pouvez opter pour la réversion à son profit. Votre rente viagère est ainsi réversible et personnalisable, de 50 à 200 %.

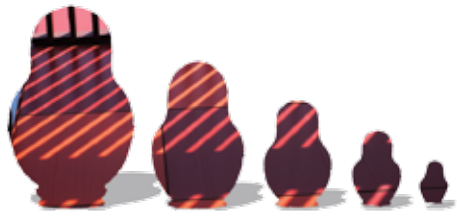

PRÉCISIONS

En cas de décès en phase d'épargne, vous pouvez opter pour le versement d'une rente viagère réversible ou d'une rente temporaire d'éducation.

Vous avez aussi la possibilité d'anticiper ou de proroger la date de liquidation de votre contrat Le PERP Generali Patrimoine sous certaines conditions.

Percevez un capital dans certains cas

En cours de contrat

Vous pouvez récupérer la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat sous forme de capital dans certains cas exceptionnels :

- invalidité ;
- chômage en fin de droit après un licenciement ;
- perte de mandat social après 2 ans sans activité sans avoir liquidé les droits à la pension vieillesse ;
- cessation d'activité non-salariée suite à une liquidation judiciaire ;
- demande du président du tribunal de Commerce au cours d'une procédure de conciliation ;
- décès de votre conjoint ou partenaire pacsé ;
- surendettement.

Au terme du contrat

Au moment de la liquidation de votre retraite, vous pouvez percevoir un capital à hauteur de 20 % de la valeur de rachat du contrat. Le reste sera versé sous forme de rente.

En cas de primo-accession à la propriété, si vous n'étiez pas propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années au moment de votre départ à la retraite, vous pouvez percevoir votre épargne sous forme de capital pour financer votre achat.

L'assureur peut convertir la rente en capital si le montant de rente obtenu est inférieur à 40 € par mois, 120 € par trimestre, 240 € par semestre, 480 € par an.

Neuer Wall 44 à Hambourg (patrimoine Generali)

Accédez à votre épargne en un clic

Consultation de la situation de votre contrat à tout moment

Vous pouvez accéder à :

- vos mouvements ;
- la valeur atteinte ;
- la répartition de votre épargne investie ;
- l'historique des courriers envoyés par Generali ;
- aux fiches d'information financière sur chaque support mises à jour régulièrement ;
- l'état de situation de votre contrat.

Réalisation efficace et rapide de vos transactions en ligne

Vous pouvez effectuer :

- des arbitrages (Gestion libre uniquement) ;
- des versements libres (Gestion libre uniquement) ;
- des versements libres programmés (Gestion libre uniquement).

Modifications des informations relatives à votre contrat

Vous pouvez changer vos adresses postale et fiscale.

L'accès à votre contrat, où que vous soyez, grâce à **iGenerali** depuis votre smartphone

iGenerali est une application entièrement gratuite disponible sur App Store et Google Play™ Store. Spécifiquement développée pour vous, **iGenerali** offre de nombreuses fonctionnalités qui vous permettront de gérer votre épargne à tout moment.

Vous pouvez ainsi :

- consulter les données clés de votre contrat (composition des supports, montant de l'épargne atteinte…) ;
- programmer des alertes sur supports et sur contrats ;
- accéder à nos actualités et les partager par e-mail ou *via* les réseaux sociaux ;
- contacter votre courtier facilement par téléphone ou par e-mail.

N'hésitez pas à contacter votre courtier pour accéder aux transactions en ligne et pour toute information complémentaire sur ces services.

POUR TÉLÉCHARGER iGenerali

Rendez-vous sur App Store ou Google Play™ Store depuis votre smartphone.

Vous trouverez ci-contre deux garanties de prévoyance dont vous pouvez bénéficier avec votre contrat Le PERP Generali Patrimoine.

Google Play™ et App Store sont des marques déposées respectivement par Google Inc. et Apple Inc.

Protégez vos proches et transmettez votre patrimoine en toute sérénité

Garantie Plancher Décès

Elle permet, en cas de décès avant 75 ans, de garantir au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) le versement d'un capital minimum équivalent à la somme des cotisations nettes investies (brutes de frais sur versement). Si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera versée.

Exonération des cotisations

Elle est accessible en contrat dissocié. En cas d'incapacité totale de travail et d'invalidité permanente totale, vos cotisations retraite périodiques sont prises en charge par l'assureur, avec une franchise de 90 jours. Cette exonération des cotisations cesse au jour de la reprise d'activité et, en tout état de cause, à la fin du mois suivant votre 60e anniversaire. Ainsi, vous n'avez pas à souffrir d'une insuffisance de cotisation.

QUELLE GARANTIE CHOISIR ?

Acteur de votre stratégie patrimoniale, votre courtier peut vous guider dans le choix des garanties de prévoyance les plus intéressantes pour vous.

MODE D'EMPLOI

Le PERP Generali Patrimoine, l'innovation au cœur de votre épargne retraite

Contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion individuelle, à versements libres et/ou programmés, pour percevoir une rente et/ou un capital dès la liquidation de vos droits à la retraite.

4 modes de gestion au choix (exclusifs les uns des autres avec liberté de changer quand vous voulez) : la Gestion horizon retraite, la Gestion libre, la Gestion pilotée, la Gestion sécurisation progressive.

Les versements

VERSEMENTS LIBRES	GESTION LIBRE
Versement initial minimum	2 000 €
Versement complémentaire	300 €
Minimum	100 € par support

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (mise en place à tout moment)	GESTION LIBRE
Versement initial (si versements libres programmés choisis à l'adhésion)	1 000 €
Périodicités et montants (minimum) : • **mensuelles** • **trimestrielles** • **semestrielles** • **annuelles**	 75 € 200 € 400 € 800 €
Minimum	10 € par support
Date de prélèvement	Le 10 ou 25 du mois

Les arbitrages

	GESTION LIBRE
Montant minimum	200 €
Solde minimum après arbitrage	100 € par support

Les dates d'investissement/désinvestissement

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

	Pour les fonds en euros et les supports en unités de compte
Versements (J = date d'encaissement par la compagnie)	J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit
Arbitrages courrier (J = date de réception de la demande par la compagnie)	J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit
Arbitrages en ligne (J = date de réception de la demande par la compagnie)	J + 1 jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16 h 00[1] J + 2 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16 h 00[2]

[1] À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne avant 16 h 00.
[2] À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne après 16 h 00.

Les frais

Cotisation associative à l'adhésion (Le Cercle des Épargnants)	30 €
Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et libres programmés, transferts entrants	4,50 %
Frais de gestion : **• support en euros** **• supports en unités de compte[3]** **• au titre de la Gestion pilotée**	1 % par an 1,1 % par an (prélevé trimestriellement) 0,50 % par an (prélevé trimestriellement)
Frais d'arbitrage : **• par courrier** **• en ligne**	Maximum 0,50 % (minimum 30 €) 15 € par transaction
En Gestion libre : **• frais sur options de gestion Sécurisation des plus-values et Limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives** **• frais sur options de gestion Dynamisation des plus-values et Transferts programmés**	0,50 % du montant transféré Aucuns frais
Frais maximum sur la performance de la gestion financière sur le fonds en euros	15 %
Frais de transfert sortant	5 % de la valeur de transfert pendant les 10 premières années et nul au terme de la dixième année
Frais de gestion en phase de rente (sur le fonds en euros)	1 % maximum par an de la provision mathématique
Frais sur arrérages	0 %

[3] Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.

L'offre financière

	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE	GESTION SÉCURISATION PROGRESSIVE	GESTION HORIZON RETRAITE
Supports en unités de compte et options de gestion	Investissement au choix parmi plus de 300 OPC sélectionnés Options de gestion : • Transferts programmés • Dynamisation des plus-values • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives	3 orientations de gestion : • profil Diversifié Dynamique géré par DNCA • profil Equilibre géré par Porzamparc • profil Prudent géré par EDRAM Pas d'option de gestion applicable	2 orientations de gestion gérées par Generali : • profil Harmonie • profil Vitalité Pas d'option de gestion applicable	Profil Diversifié Dynamique géré par DNCA et sécurisation progressive sur le fonds en euros Pas d'option de gestion applicable

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les modes de sortie

- Rente viagère, rente viagère avec annuités garanties, rente viagère par palier.
- Sortie en capital au terme du contrat[4].

Les garanties de prévoyance en option

- Garantie Plancher, Exonération des cotisations accessible en contrat dissocié.

Internet

- Consultation et transactions en ligne[4].
- Consultation des informations du contrat *via* l'application iGenerali, accessible depuis votre smartphone.

[4] Selon les conditions prévues à la notice d'information.

Document non-contractuel.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PAM5105MEB - DEP - Janvier 2016

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Le PERP Generali Patrimoine option Gestion pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion pilotée, a fait appel aux conseils d'Edmond de Rothschild Asset Management pour sélectionner les supports financiers disponibles dans le profil proposé au sein du contrat Le PERP Generali Patrimoine.

Avec le profil Prudent, Generali Vie bénéficie du conseil reconnu et des convictions de Edmond de Rothschild Asset Management (France).
La philosophie d'investissement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) repose sur les convictions fortes de ses gérants et leur capacité à opérer une sélection de valeurs au sein d'un univers international.

Ils cherchent à optimiser le couple rendement/risque du portefeuille investi en supports financiers du Groupe Edmond de Rothschild.

Profil Prudent

Cette orientation de gestion est destinée aux souscripteurs à la recherche d'une appréciation du capital investi sur ce profil, dans le cadre d'une prise de risque contenue. La gestion de l'orientation repose sur une allocation en organismes de placements collectifs (OPC), composée majoritairement en produits de taux.

L'exposition aux marchés actions françaises et internationales représente au maximum 30 % de l'actif net, le solde de 70 % à 100 % étant investi en supports à dominante taux ou diversifié.

L'horizon de placement recommandé est de trois ans.
Le degré de risque de perte en capital est : moyen.

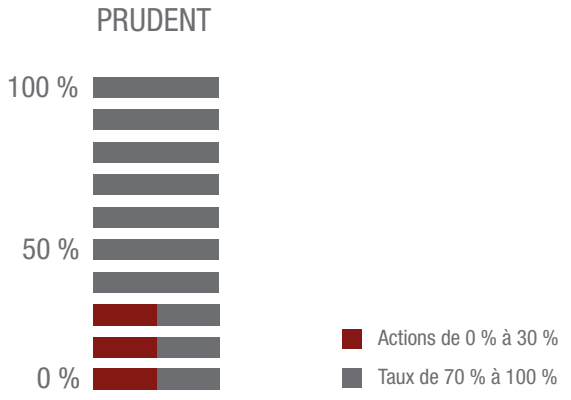

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le processus de sélection des supports

Edmond de Rothschild Asset Management (France) conseille Generali Vie en s'appuyant sur les décisions de son comité d'allocation d'actifs : ses équipes de gestion y confrontent chaque mois leurs analyses et convictions au regard de l'environnement macroéconomique et financier actuel et anticipé.
La sélection des supports proposés pour composer l'allocation du portefeuille reflète pleinement les décisions de ce comité mensuel : choix de l'allocation géographique, des styles de gestion à privilégier, des classes d'actifs à investir (taux/actions), des secteurs pouvant présenter une opportunité d'investissement (santé, matières premières, infrastructures...), etc.
Cette sélection s'opère au sein de la large gamme d'OPC du Groupe Edmond de Rothschild dans le cadre du conseil apporté par la société de gestion à l'assureur Generali Vie et dans le strict respect du descriptif du profil Prudent de son mandat de conseil en gestion.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Pourquoi choisir la Gestion pilotée avec Edmond De Rothschild Asset Management (France) ?

- Generali bénéficie d'une gestion active et de conviction, qui adopte une approche plus défensive en période de baisse des marchés et plus offensive en période de hausse.
- Accéder à une gamme complète d'OPC qui permet à l'équipe de gestion d'assurer la diversification et l'optimisation de l'allocation sur l'ensemble des classes d'actifs en Europe et à l'international.
- Investir dans une gamme d'OPC déjà reconnus et récompensés en termes d'innovation et/ou de performances.
- Generali bénéficie de la compétence d'une société de gestion reconnue.

La référence à un classement ou à un prix de cet OPC ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de cet OPC ou du gestionnaire.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PAM5105FC2B - DEP - Janvier 2016 - Photo : Shutterstock

PORTZAMPARC

Le PERP Generali Patrimoine option Gestion pilotée, profil Équilibre

Portzamparc Gestion adapte son conseil en investissement aux différentes phases des cycles financiers en réalisant l'analyse globale de paramètres complémentaires, telle que :

- l'environnement économique international à travers les perspectives de croissance des zones géographiques et leur situation monétaire ;
- la valeur des actions et des obligations au regard de leur capacité à dégager de la rentabilité sur la base de fondamentaux solides ;
- la tendance des marchés financiers afin d'identifier les comportements raisonnables ou irrationnels.

Les conseils en investissement portent sur des fonds reconnus et gérés par Portzamparc Gestion ou d'autres acteurs de premier plan.

La flexibilité pour s'adapter aux conditions de marchés

Le profil Équilibre sur lequel Portzamparc Gestion apporte son conseil à Generali Vie offre une part d'exposition variable aux marchés d'actions et de taux. L'objectif de cette flexibilité est de rechercher les meilleures opportunités de performance et d'adapter le niveau de risques à l'environnement économique et financier.
Le niveau d'exposition est guidé par un score établi sur la base de critères macroéconomiques, microéconomiques et des tendances des marchés. L'interprétation de ces données est le fruit de l'expérience et du savoir-faire de l'équipe de gestion. Il suit une échelle d'investissement asymétrique qui privilégie la prudence dans les environnements défavorables ou incertains (score de 0 à 2) et se montre dynamique dans les environnements porteurs (score de 3 à 6).

Profil Équilibre

Ce profil a pour objectif la préservation du capital à moyen terme et la recherche de valorisation dans le cadre d'une gestion s'appuyant sur les différents marchés financiers européens et étrangers. L'exposition en OPC d'actions françaises ou étrangères sera comprise entre 20 % et 60 % de l'actif, le niveau d'investissement étant déterminé selon un processus de notation intégrant des critères macroéconomiques, microéconomiques et de tendances des marchés. Le solde du portefeuille sera investi en supports à dominante taux. La sélection des OPC par Portzamparc Gestion, au sein de ce profil, s'appuie sur l'analyse de l'expertise d'un ensemble de sociétés de gestion, y compris Portzamparc Gestion, selon leurs spécificités propres. Cette orientation de gestion comporte un risque : elle peut permettre la valorisation du portefeuille, mais implique une possibilité de perte en capital. L'horizon de placement conseillé pour ce type de gestion est au minimum de 3 à 5 ans.

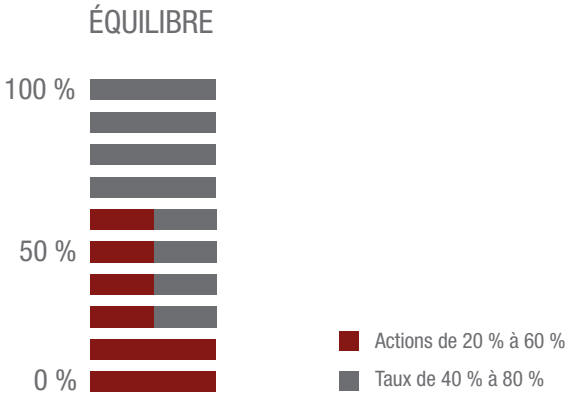

Une sélection de fonds ouverts sur le monde

Les investissements portent sur les marchés d'actions et de taux, aussi bien européens qu'internationaux. Cette ouverture sur le monde élargit la palette des opportunités vers le plus grand nombre de pays. Les fonds sont sélectionnés en architecture ouverte auprès de sociétés de gestion de premier plan et, de façon complémentaire, au sein de la gamme de Portzamparc Gestion.

Les + de la gestion pilotée avec le conseil de Portzamparc Gestion

- La flexibilité de l'exposition pour s'adapter aux cycles économiques et financiers.
- Des investissements ouverts sur l'ensemble des économies mondiales.
- Une sélection de fonds réputés et complémentaires.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PAM5105FC3B - DEP - Janvier 2016 - Photo : Shutterstock

DNCA

Le PERP Generali Patrimoine option Gestion pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion pilotée, a fait appel aux conseils de DNCA pour sélectionner les supports financiers disponibles dans le profil proposé au sein de contrat Le PERP Generali Patrimoine.

Une offre multigestionnaire pilotée par des professionnels à travers un profil Diversifié Dynamique.
À travers le profil de gestion multigestionnaire, Generali Vie vous permettra d'accéder à une gestion « bon père de famille » au travers des conseils apportés par DNCA, mais également aux divers OPC gérés par les sociétés de gestion françaises et étrangères les plus reconnues. DNCA met au service de cette multigestion son expertise de conseil en matière de gestion privée, de gestion collective et d'allocation d'actifs. Dans le cadre du profil Diversifié Dynamique, l'objectif du gérant de DNCA sera éventuellement de surperformer les marchés de référence avec une prise de risque et une volatilité maîtrisées.

Profil Diversifié Dynamique

Le profil Dynamique est destiné aux souscripteurs qui recherchent une valorisation élevée en acceptant les risques liés aux aléas des marchés financiers. Les OPC actions pourront représenter de 70 % à 100 % de l'allocation, le reste étant placé en OPC de taux.

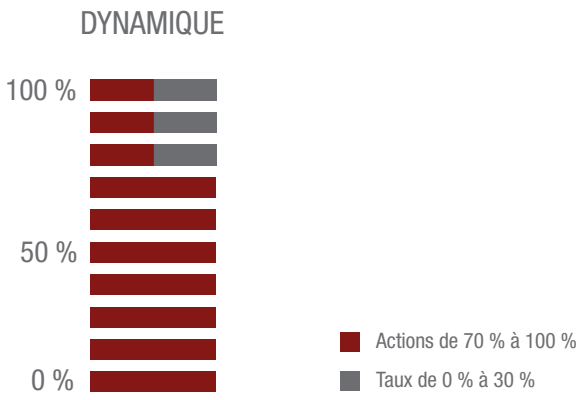

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le processus de sélection des supports à l'intérieur de l'univers d'investissement

Multigestion

DNCA conseille Generali Vie sur l'allocation d'actifs des deux profils proposés au sein du contrat Le PERP Generali Patrimoine en sélectionnant des OPC à l'intérieur de sa gamme de supports mais également des OPC gérés par d'autres sociétés de gestion.
L'univers d'investissement du profil porte sur les trois classes d'actifs : actions, obligations et monétaires de toutes les zones géographiques, les OPC pouvant être sélectionnés sur l'ensemble des marchés au niveau mondial.

Approche multicritère

Son approche dans ce cadre tient compte :

- d'une part, de l'allocation d'actifs : analyse macroéconomique, appréciation des niveaux de valorisation des marchés actions, étude des flux financiers et de la masse monétaire ;
- d'autre part, du choix des supports : approche quantitative (analyse de la performance passée, fonds 4 ou 5 étoiles S&P, Morningstar ou Euro Performance), approche qualitative (étude et suivi de nouveaux supports, suivi des gérants) et étude des gestions décorrelées.

Afin d'assurer la pérennité de la rentabilité des investissements proposés à l'assureur, DNCA porte une attention toute particulière à la capacité du gérant à maintenir une performance honorable dans les périodes de fortes baisses des marchés.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Pourquoi choisir la Gestion pilotée avec DNCA ?

- Pour sa gestion « bon père de famille » mettant en œuvre des processus de rentabilité optimum tout en essayant d'assurer en permanence un niveau de risque maîtrisé.
- Pour sa sélection de gérants permettant de diversifier les styles de gestion au sein du profil choisi.
- Pour son expérience de conseil en matière d'allocation d'actifs.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PAM5105FCB - DEP - Janvier 2016 - Photo : Shutterstock

generali-patrimoine.fr

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales du contrat.

Generali Vie
Société anonyme au capital de 332 321 184 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PAM5105BRB - DEP - Janvier 2016 - Photos : Thinkstock et Shutterstock